

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SEINE-MARITIME

Siège Social
Chemin de la Bretèque - BP 59
76232 Bois-Guillaume cedex
Tél. : 02 35 59 47 47
Fax : 02 35 60 25 71
Email : chambre.agriculture@seine-maritime.chambagri.fr

N/Réf : VG/NM
Pôle Territoires
Dossier suivi par Mme Valérie GENOUVILLE
Ligne directe : 02.35.59.47.21 - Fax : 02.35.12.21.09
territoires@seine-maritime.chambagri.fr

Bois-Guillaume-Bihorel, le 8 octobre 2012

Madame, Monsieur,

Je m'adresse aujourd'hui à chaque agriculteur de Seine-Maritime pour l'informer de la position de sa Chambre d'agriculture suite au renforcement actuel des mesures environnementales.

En 1991, la Directive européenne nitrates visait à garantir la qualité de l'eau en limitant les pertes d'azote dans le milieu. Sa transcription en droit français s'est faite à travers des programmes d'action, dont le quatrième finira en juin 2013.

Combinés à une réglementation environnementale de plus en plus contraignante, ces programmes ont contribué à induire dans nos exploitations des modifications de pratiques sans précédent. Nous avons su tirer le meilleur parti de ces changements : fertilisation gérée finement, valorisation des fumiers et lisiers, couverture des sols, enregistrement des pratiques...

Nous avons ainsi pu continuer à atteindre les deux objectifs majeurs de notre activité : nourrir la population et dégager un revenu.



AFAQ
SERVICE CONFIANCE

Services aux
Entreprises Agricoles et
aux Acteurs des Territoires
CONSEIL - FORMATION
www.afnor.org

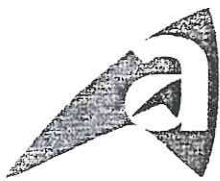
Liste des engagements et
des sites certifiés sur demande à
AFAQ - 5 Avenue George V
75008 Paris

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

Siret 18760077 0015 / APE 9411Z

www.seine-maritime.chambagri.fr



Sous la menace d'un contentieux à Bruxelles, l'Etat français a renforcé la réglementation applicable dès cet automne sur les zones vulnérables. Un encadrement plus strict de la méthode du bilan est également prévu dès la prochaine campagne alors même que le 4^{ème} programme d'action n'est pas achevé. Ces dispositions auront pour conséquence des contraintes supplémentaires sur la charge administrative et de travail des exploitations, en particulier des élevages.

A partir de notre connaissance des sols et du climat du département, nous avons régulièrement proposé des améliorations aux réglementations envisagées.

Elles se sont le plus souvent heurtées à la volonté affichée de l'Administration :

- de réduire systématiquement les doses d'azote,
- de limiter les périodes et les surfaces d'épandage,
- de semer des cultures intermédiaires même sans espoir de couvrir le sol,
- d'appliquer des normes générales à un ensemble de situations particulières.

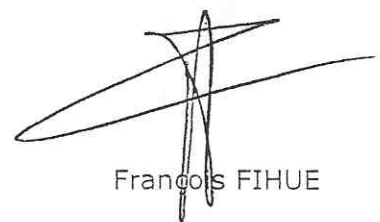
Nous sommes de plus en plus contraints à débattre dans un cadre très restrictif reprenant des propositions nationales qui ne prennent pas en compte les spécificités de notre territoire.

C'est pourquoi nous désapprouvons en l'état les nouvelles orientations définies aux niveaux national et régional. Nous tenons à vous en faire part de la façon la plus claire et nous resterons mobilisés pour la négociation du 5^{ème} programme d'action à venir mi 2013.

Dans les mois qui viennent, l'Administration vous informera en détail des changements applicables en matière de calendrier d'épandage, de cahier d'épandage et de plan de fumure. **La profession s'est refusée à assurer la promotion de ces évolutions qu'elle désapprouve, mais elle vous accompagnera techniquement dans leur application lorsque cela sera nécessaire.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT :



François FIHUE